

Vivre ensemble à **Steinsoultz**



ZAMMA LAWÄ IN SHTAISULZ
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

DÉCEMBRE 2024

Edito du Maire

Chères Steinsoultzoises, Chers Steinsoultzois,

Nous vivons une époque marquée par de profonds bouleversements. Les défis qui se posent à notre monde sont nombreux et complexes : le changement climatique, les inégalités croissantes, les tensions politiques et géopolitiques... Ces enjeux planétaires nous concernent tous, jusque dans nos communes.

Mais face à ces défis, nous ne sommes pas impuissants. Au contraire, c'est au niveau local que se construisent les solutions de demain. En agissant ensemble, nous pouvons faire de notre commune un modèle de solidarité, de développement durable et de vivre-ensemble.

Ici à Steinsoultz, l'année 2024 aura été marquée par de profondes modifications, des transitions, des défis et des réussites. Je tiens tout d'abord à vous remercier toutes et tous pour votre confiance et votre implication dans la vie de notre commune.

Notre école a connu du changement avec l'arrivée de deux nouvelles enseignantes : Mesdames Muller et Reinhart, respectivement institutrice de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Avant leur prise de poste, Mme Muller a investi dans notre école de nombreuses semaines prises sur son temps de vacances, épaulée par nos deux ATSEM, Hélène et Fanny. Mme Reinhart, nommée à la hâte deux jours avant la rentrée, a également donné de nombreux week-ends et jours de congés afin de pouvoir préparer, recevoir et accompagner nos enfants dans un environnement correct pour leur scolarité. Je tiens à saluer leur travail remarquable ainsi que celui de notre directrice Mme Kauffmann : elles ont su faire face à ces difficultés avec professionnalisme et dévouement. Malgré les défis rencontrés, nous restons déterminés à préserver notre école et à offrir à nos enfants un environnement d'apprentissage de qualité.

Je suis conscient des inquiétudes liées à la baisse des effectifs scolaires et aux rumeurs concernant une éventuelle fermeture de notre école élémentaire. Ces craintes sont légitimes, mais je souhaite vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour maintenir notre école ouverte et trouver la solution la plus adéquate pour le bien-être de nos enfants. Le bilinguisme, bien que louable, le déclin démographique, ne doivent pas agir au détriment de la qualité de l'enseignement de notre école de village qui, malgré les difficultés rencontrées, offre un cadre privilégié pour l'épanouissement de nos enfants. Ne vaut-il pas mieux préférer ce cadre plutôt que de mettre nos enfants dans des classes surchargées, vouées aux mêmes problématiques et dans lesquelles les élèves en difficultés sont systématiquement laissés pour compte ?

Au niveau de la gestion communale, contrairement à ce qui a pu paraître dans la presse, suite à mes derniers vœux, je tiens à préciser encore une fois, que les faits relatés ne concernent en aucun cas les élus en place à l'époque.

Nous avons été confrontés à des situations complexes liées à des pratiques passées et les investigations ont révélé des irrégularités financières importantes au sein du secrétariat de mairie. Les découvertes se succèdent aujourd'hui encore, allant de quelques euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Grâce au travail méticuleux de notre nouvelle secrétaire de mairie, Ludivine Poulat, titulaire depuis juin 2024, nous avons mis en place les mesures nécessaires pour rétablir une gestion saine et transparente.

A titre d'exemples, je mentionnerai le FCTVA pour un montant de 27 000 €, récupéré que très récemment alors qu'il devait être perçu en 2021-2022, mais aussi les concessions du cimetière, les remboursements maladie, etc. Toutes ces sommes additionnées deviennent vertigineuses pour une petite commune comme la nôtre.

Malgré ces difficultés, nous avons mené à bien de nombreux projets d'amélioration de notre cadre de vie : la réfection de la rue des Foins est enfin aboutie, et je pense que les riverains sont satisfaits aujourd'hui. Les avaloirs d'eau de pluie en mauvais état situés en amont de cette rue ont été remplacés.

Je peux vous annoncer également la fin du chantier de l'ancien cimetière avec la mise en place des garde-corps. Nous avons aussi augmenté la capacité de notre Columbarium avec 7 nouveaux emplacements. Nous avons mis en place des filets de sécurité rue des Écoles sur le terrain de jeu, procédé à l'achat obligatoire d'un coffre ignifuge pour conserver et sécuriser les documents d'état civil et les différents actes communaux.

Nous avons engagé des études pour la restauration de notre église Saint-Nicolas, les diagnostics sont en cours et nous connaissons bientôt la pathologie exacte de notre belle église. En fonction des besoins établis, les travaux de restauration seront prévus en 2025.

Finalement la MAM, après bien des déboires dignes d'un roman hitchcockien, verra enfin le jour en septembre prochain pour accueillir nos enfants.

Aujourd'hui nous avons encore 5% d'éclairages extérieurs anciens à convertir en LED en 2025. Puis, tous les bâtiments communaux seront également dotés de LEDS. L'extérieur de la salle communale sera équipé d'un éclairage automatique qui assurera une luminosité adéquate lors des soirées prolongées pendant l'extinction de l'éclairage nocturne.

En projet, les fontaines les plus détériorées seront remplacées. Nous travaillons aussi et réfléchissons à proposer un lieu de rencontre rénové pour nos associations.

Nous sommes toujours en contact avec ABCM dans l'idée de leur mettre notre presbytère à disposition. Ce bâtiment ne demande qu'à être restauré -à leurs frais- et ainsi nous lui donnerons une seconde vie.

Nous étudions également des solutions pour redonner vie à notre terrain de tennis, une affaire à suivre...

L'année 2025 s'annonce riche en événements et notamment le retour de notre Steinsoultzoise. Je remercie d'avance nos associations et Pascal Bourdin pour cette initiative et la mise en place de cette nouvelle dynamique.

Le lien avec la commune de Metzleren-Mariastein est renoué, nous réfléchissons à un événement commun pour une rencontre de nos deux communes en 2025.

Nous souhaitons restaurer et mettre en valeur la magnifique ancienne pompe à incendie que nous détenons dans notre village ; ce projet sera lancé dès janvier.

Un autre sujet qui me tient grandement à cœur, est de pouvoir permettre la réouverture de notre source. Nous y travaillons activement.

Je suis convaincu que, grâce à votre soutien et à notre travail collectif, nous réussirons à relever tous les défis qui se présenteront à nous, et continuerons à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à tous une très belle année 2025, pleine de santé et de bonheur.

Schöni Wiehnachte und guete Rutsch ins 2025.



Votre Maire
Stéphane Stallini



Nous sommes heureux d'accueillir

- Djentalina REMETTER RIETH, née le 27/06/2024, fille de Yvanna RIETH et de Nelson Jean-Pierre Mathieu REMETTER
- Hugo BRAND, né le 04/09/2024 fils de Emilie MESSERLIN et de Cédric BRAND

Grands anniversaires à célébrer en 2025

- 95 ans
 - François Brand le 19 décembre
- 90 ans
 - Yvonne Gaisser le 7 avril
 - Suzanne Bisel le 28 mai
- 85 ans
 - Marie-Louise Scholler le 27 janvier
 - Nicole Lavie le 18 mars
 - Lucien Brunner le 23 juillet
- 80 ans
 - Geneviève Groetz le 9 avril
 - Claude Boeglin le 29 avril
 - Suzanne Groell le 14 octobre
- 75 ans
 - Pierre Lavie le 14 mai
 - Jean-Pascal Delort le 19 juin
 - Jean-Paul Jelsch le 21 juin
 - Jean-Louis Brand le 16 septembre



Nos sincères condoléances aux familles de

- Bisel François le 19 octobre 2024 (69 ans)
- Rogers Judith le 6 décembre 2024 (57 ans)



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024**

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 11 - Procuration : 1

Urbanisme

Points sur les dossiers d'occupation des sols

| Certificat d'urbanisme | | | | | | |
|-------------------------------|------------|------------------------|-----------------------|-------------|----------|-----------------------------------|
| CU 068 325 24 E0006 | 16/05/2024 | SCP BAUEMLIN | Rue de Waldighoffen | STEINSOULTZ | S03 N121 | |
| CU 068 325 24 E0007 | 16/05/2024 | Me Mary STUDER | 52 rue de Jettingen | STEINSOULTZ | S01 N185 | |
| CU 068 325 24 E0008 | 04/06/2024 | SCP HEIM-CHASSIGNET | 39 B rue de Jettingen | STEINSOULTZ | S01 N284 | |
| CU 068 325 24 E0009 | 11/06/2024 | MISLIN Bernard | Rue du Moulin | STEINSOULTZ | S04 N21 | |
| Déclaration Préalable | | | | | | |
| DP 068 325 24 E0008 | 30/04/2024 | Frédéric SCHWARTZ | 12 rue Bellevue | STEINSOULTZ | S08 N215 | Photovoltaïques |
| DP 068 325 24 E0009 | 16/05/2024 | René SCHMITTER | 20 rue des Chênes | STEINSOULTZ | S02 N26 | Photovoltaïques |
| DP 068 325 24 E0010 | 11/06/2024 | KOENINGER Denis | 4 RUE Bellevue | STEINSOULTZ | S08 N221 | Photovoltaïques |
| Permis | | | | | | |
| PC 068 325 24 E0003 | 03/06/2024 | DIETEMANN Denis | 4 rue des Chênes | STEINSOULTZ | S02 N254 | Abri de voitures 38m ² |
| AT | | | | | | |
| AT 068 325 24 E0001 | 28/05/2024 | Commune de Steinsoultz | 6 rue du Stade | STEINSOULTZ | S01 N294 | MAM |

Monsieur le Maire précise que l'AT pour la MAM a dû être relancée du fait de la perte du dossier par le service instructeur et informe que la Commission sur l'accessibilité doit être de nouveau consultée suite au nouvel AT déposé. Cependant le Maire précise que dans le projet rien n'a été changé.

Bornage Impasse des Tilleuls (2024-22)

Monsieur BRAND, 1er adjoint présente une demande au Conseil municipal : un habitant de Steinsoultz souhaiterait que la Commune achète un bout de terrain d'un voisin afin que celui-ci devienne un domaine public. Une entente non formalisée lui permet aujourd'hui d'accéder sur ce terrain cependant la question se pose vu que l'habitation de ce voisin est en vente.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande et de prendre en charge à la hauteur de 50% la borne qui délimite avec le domaine public si les deux parties souhaitent formaliser cette entente.

Bornage rue de Roppentzwiller (2024-23)

Monsieur BRAND 1^{er} adjoint informe à l'ensemble de l'Assemblée que le bornage de la rue de Roppentzwiller serait à prévoir car l'alignement n'est pas distinct.

Subvention à l'Association ALL IN SPORT (2024-24)

Monsieur le Maire présente l'Association ALL IN SPORT. Le but de cette association est de proposer des activités sportives (environ 45 minutes).

La Commune mettra à disposition gratuitement la salle de 16 h 15 à 19 h 00 tous les jeudis.

La session débutera en septembre jusqu'à fin juin soit au total 35 séances.

Les frais d'inscription s'élèvent à un montant de 130 € pour les personnes résidant à Steinsoultz et 150 € pour l'extérieur. Afin de favoriser ce lancement et de soutenir le sport chez les séniors, Monsieur le Maire propose une participation de la Commune pour les frais d'inscription des séniors, habitants de Steinsoultz. Celle-ci sera versée sous forme d'une subvention après qu'un état des inscriptions sera communiqué par l'Association ALL IN SPORT suite à la clôture des inscriptions. Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention à ALL IN SPORT à la hauteur de 50 € par séniors inscrit.

Conseiller en Energie Partagée

En 2021, la Communauté de Communes Sundgau lançait le service mutualisé de Conseil en Energie Partagée (CEP) afin d'accompagner les communes dans leurs politiques énergétiques. Jusqu'à ce jour, une première convention avait été proposée et offrait l'accès au service grâce à un financement de l'ADEME dans le cadre d'un partenariat de trois ans non renouvelables. Cette première convention a pris fin le 31 décembre 2023, ce qui implique aujourd'hui sa mise à jour. Afin de poursuivre les missions engagées par le CEP, il est proposé la création d'un service mutualisé à l'instar de celui du secrétariat/archivage itinérant. Par conséquent, cette nouvelle organisation implique que les communes devront payer ce service. Le fonctionnement restera le même, le conseiller proposera un devis au début de la démarche et l'effectuera chaque année permettant ainsi de définir en amont le temps prévisionnel de la mission de CEP sur votre commune. Le coût forfaitaire d'intervention est estimé à ce jour à 175€ par journée de travail mais doit encore être validé.

Au vu de l'avancement de l'accompagnement pour notre commune pour la période 2024 – 2025 le programme de travail serait le suivant :

Accompagner la commune dans son projet d'installation photovoltaïque / thermique.

Continuer la mise en place des mesures de sobriété énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux à travers des visites de sites et préconisation

Continuer la mise en place d'un suivi des consommations ainsi que des bilans énergétiques annuels

Le temps total estimé est de 50 h de travail pour ces missions à l'échelle du patrimoine soit 1 250.00 € pour une année.

Une convention de service commun sera établie entre la commune et la communauté de communes reprenant les modalités d'intervention. Par ailleurs, les élus et techniciens de la commune pourront toujours prendre contact avec le CEP pour des renseignements par mail ou par téléphone et participer aux différents événements organisés.

L'assemblée est favorable pour la création de ce service et d'en bénéficier si besoin.

Arrêté de bruit

Monsieur le Maire fait état de l'arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage en date du 3 juin 2008. Considérant qu'il y a lieu de modifier et d'adapter certaines dispositions, Monsieur le Maire fait part des changements pour le nouvel arrêté.

Présentation PCS avant validation

Monsieur Cédric BRAND, 1^{er} adjoint présente le PCS en cours de finalisation qui doit être transmis aux services de la Sous-Préfecture après validation

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal.

Poteau incendie rue du Moulin

Monsieur le Maire fait état d'une réparation en régie sur le poteau incendie rue du Moulin suite à un accident non signalé.

Elections législatives

Le Maire rappelle au conseil municipal que les élections législatives se déroulent le 30 juin 2024 et le 07 juillet 2024

Journée citoyenne

Le Maire informe de l'annulation de la Journée Citoyenne du 15 juin 2024 qui est reporté le 7 septembre 2024

Le Maire présente l'ensemble des ateliers lors de cette journée. Une banderole sera mise en place ainsi que l'achat de Tee-shirts sera prévu pour l'ensemble des participants.

Travaux et plannings

Monsieur le Maire a relancé l'entreprise EN CER afin que le démarrage des travaux de la rue de foins soit effectif ainsi que la reprise de la rue des Vergers.

Monsieur le Maire informe aussi qu'il va prendre contact avec le cabinet d'architecte afin que l'étude concernant l'Église soit commencée en juillet 2024 comme prévu par le contrat.

Demande de mise en sécurité rue de Waldighoffen

Monsieur le Maire informe qu'un arbre d'un habitant est tombé sur la voie publique. Un courrier a été envoyé à celui-ci afin de le sensibiliser sur l'importance de la mise en sécurité de sa propriété jouxtant la nationale, et éviter ainsi un drame similaire à la région mulhousienne l'an passé.

Clôture et le PLUI

Monsieur Cédric BRAND expose une demande reçue par le service instructeur suite à la rédaction d'un article du PLUI ; seul un type unique de clôture est autorisé : « Les clôtures seront constituées d'une palissade à claire-voie ajourée (comportant au moins 30% de vides) montée ou non sur un mur bahut qui aura une hauteur inférieure ou égale à 0,50 mètre. ».

Le Conseil Municipal ne souhaite pas imposer un seul type de clôture.

Ecole

Le Conseil d'école a eu lieu le lundi 24 janvier à 18h30. Lors de cette réunion, le départ de Monsieur Tacchi, directeur et de Mme Tacchi, enseignante a été annoncé.

Pour l'instant, aucune information sur les successeurs.

Pour la rentrée prochaine, l'effectif est de 39 élèves : 17 élèves à l'école primaire et 22 élèves en maternelle.

Du fait d'un nombre d'élève assez bas, l'Académie demande à la Commune de réfléchir sur un RPI.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 12 - Procurations : 2

Urbanisme

Points sur les dossiers d'occupation des sols

Certificat d'urbanisme

| | | | | |
|---------------------|----------|--------------|------------------------|---------------------------|
| CU 068 325 24 E0010 | 04/07/24 | SCP GREWIS | Rue de W1 rue des Prés | S08 N294/13 |
| CU 068 325 24 E0011 | 23/07/24 | BRAND Gilles | 3 rue des Foins | S01 N314 –316 S07 N123 |

Déclaration Préalable

| | | | | | |
|---------------------|----------|--------------------|----------------|----------|--|
| DP 068 325 24 E0011 | 04/07/24 | GIOVENALE Frédéric | 8 rue Bellevue | S08 N217 | Création espace de stationnement + mur de soutènement + tuyau de raccordement tout à l'égout |
|---------------------|----------|--------------------|----------------|----------|--|

| | | | | | |
|---------------------|----------|---------------|------------------------|----------|--|
| DP 068 325 24 E0012 | 11/07/24 | GROELL Fabien | 7 rue du Chemin de Fer | S07 N79 | Réfection et agrandissement d'une terrasse |
| DP 068 325 24 E0013 | 26/08/24 | COPROTEC | 17 rue des Chênes | S02 N360 | Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture existante |

Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme (2024-25)

Il est exposé au Conseil Municipal Monsieur Stéphane STALLINI, Maire de la Commune de Steinsoultz, a déposé une demande de déclaration préalable afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur un terrain cadastré S08 N232 et S08 N381.

Il est donné lecture de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que ; « Lorsque le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein un élu pour signer la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire.

Le conseil Municipal désigne M. BERTHIOT Ludovic à prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme déposé par Monsieur le Maire

Ressources humaines

Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 01/01/2025 (2024-26)

Exposé :

- Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.
- Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).
- Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.
- La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024.
- Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

- Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**
- Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.
- Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).
- Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).
- Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.**
- **Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**
 - Vu le Code général de la fonction publique ;
 - Vu le Code des assurances ;
 - Vu le Code de la mutualité ;
 - Vu le Code de la sécurité sociale ;
 - Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;
 - Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
 - Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
 - Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
 - Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
 - Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
 - Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par

le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

- Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;
- Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation
- **Article 1 : prend acte** de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de

participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

- **Article 2 : prend acte** des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

| | Niveau d'indemnisation | Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024 | Taux au 01/01/2025 |
|--------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Incapacité | 95 % | 0,82 % | 0,94 % |
| Invalidité | 95 % | 0,44 % | 0,51 % |
| Perte de retraite | 95 % | 0,62 % | 0,71 % |
| Décès / PTIA | 100 % | 0,34 % | 0,34 % |

- **Article 3 : autorise** le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

préalable si un agent souhaite souscrire à la complémentaire Santé proposée par la Commune.

Création d'un emploi temporaire d'agent d'entretien (2024-27)

À compter du 01/10/2024 un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service 10 heures 00 minutes (soit 10./35^{èmes}), est créé pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 30/09/2025 à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi temporaire d'agent d'entretien.

Finances :

Acquisition d'une armoire ignifuge (2024-28)

Le Maire informe l'obligation de conserver les registres dans une armoire ignifuge.

Un devis a été réceptionné en mairie par l'entreprise FLECK pour un montant total de 9 032,00 € HT soit 10 838 € TTC

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise FLECK, et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision notamment les dépôts des demandes de subventions.

Point sur l'emploi d'agent technique

L'emploi d'agent technique est actuellement pourvu par un contrat à durée déterminée via le Centre de Gestion. Cependant depuis le 18 juillet 2024, il a été nécessaire de changer le motif de recrutement car la Commune a dépassé le délai de 2 ans. Le nouveau motif est valable jusqu'au 31 décembre 2024. À cette suite, il faudrait réfléchir sur le devenir du poste.

Complémentaire Santé

Le Maire informe le conseil municipal l'obligation de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026 de proposer une mutuelle à l'ensemble de ses employés.

Le Centre de Gestion a mis en place une convention avec les communes pour aider dans la procédure d'appel à concurrence.

Le Maire explique également que la Commune devra s'acquitter d'une participation financière définie au

Terrain de tennis

Le Maire informe que le Président du club de tennis de Grentzingen l'a contacté afin de réfléchir à un projet. Il est question d'installer une couverture sur le terrain de tennis de Steinsoultz. Pour l'instant aucune décision est à prendre, le projet est au stade de la réflexion afin de déterminer si celui-ci est viable et si oui évaluer les moyens et les coûts financiers. La structure provenant d'un club s'en séparant et de façon gratuite.

Travaux rue des Foins

Les travaux ont été exécutés en partie.

La partie basse de la rue des foins a été réalisée, il reste encore les avaloirs à reprendre dans la rue de Jettingen et ce afin de capter les eaux de pluie qui en descendent et viennent gonfler celles de la rue des foins.

Les habitations du bas de la rue sont ainsi aujourd'hui préservées des coulées de boue.

Décision suite à la remise en état de la rue des Vergers

Lors de la réfection de la rue des Vergers en 2015, les résultats n'avaient pas été concluants et plusieurs retenues de 5% n'ont pas été libérées dans l'attente d'une reprise adéquate des travaux.

La réfection a été exécutée en juillet mais elle n'est pas encore satisfaisante c'est pourquoi la retenue n'est pas restituée.

Lettres des époux TACCHI

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différents courriers diffamatoires à son encontre et à celle de son adjointe aux affaires scolaires. Les courriers provenant des anciens instituteurs ont été remis à l'académie.

De même, une clé de la mairie n'a pas été restituée par le directeur. Un courrier de rappel avec copie à l'académie lui est adressé.

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal.

Journée Citoyenne

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal et les habitants pour leur participation.
Il fait état des travaux effectués.

Il informe également que la prochaine journée citoyenne sera organisée en mai 2025.

Animations et Manifestations

- Vente de brioches le 10 septembre 2024
- Sortie des aînés à l'Ecomusée le 14 septembre 2024
- Spack-Owa le 05 octobre 2024
- Calendrier Année 2025 : Date à définir avec les présidents des associations

Demande d'aménagement du temps scolaire suite à l'enseignement piscine

La nouvelle directrice de Steinsoultz demande un changement d'horaire le vendredi pendant la période du 20 septembre 2024 au 20 décembre 2024 inclus suite à l'enseignement piscine.

Les horaires seront les suivants :

MATIN

Accueil : 7h50-8h00
Sortie : 12h00

APRÈS-MIDI

Accueil : 13h50-14h00
Sortie : 16h00

Cours de Yoga

Les cours de yoga pour l'année 2024-2025 seront tous les mercredis à partir de 19h00.

Site Internet de la Commune

L'adjointe Sabrina Schreiber et la secrétaire de mairie vont ensemble travailler sur le site internet afin de le remettre à jour.

Arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage

Monsieur le Maire, suite à l'envoi au Conseil Municipal du projet d'arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage, informe que celui-ci va être validé si personne n'a d'objection.

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 04 novembre à 19h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 11 - Procuration : 1

Urbanisme

Points sur les dossiers d'occupation des sols

| Certificat d'urbanisme | | | | | |
|------------------------|----------|--------------------|--------------------|--------------|--|
| CU 068 325 24 E0012 | 10/09/24 | Me LANG Jean-Marc | 2 rue des Foins | S01 N203/156 | |
| CU 068 325 24 E0013 | 12/09/24 | SURGAND René | Rue du Menhir | S01 N364-365 | |
| Déclaration Préalable | | | | | |
| DP 068 325 24 E0014 | 09/09/24 | ESTRADA Yvan | 3 rue du Vignoble | S01 N238 | Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture existante |
| DP 068 325 24 E0015 | 10/09/24 | STALLINI Stéphane | 16 rue Bellevue | S08 N381 | Pose de panneaux solaires au sol |
| DP 068 325 24 E0016 | 10/09/24 | BOCHELEN Gérard | 2 rue des Prés | S08 N293 | Installation d'une pergola |
| DP 068 325 24 E0017 | 12/09/24 | VIRION Jonathan | Rue de Muespach | S | Installation d'une pergola |
| DP 068 325 24 E0018 | 12/09/24 | MARIENNE Christian | 24 rue de Muespach | S02 N449 | Création d'un abri à bois de chauffage |
| DP 068 325 24 E0019 | 07/11/24 | BRUNNER Samuel | Rue de Ferrette | S03N162 | Mur en Légos béton |

Rétablissement des limites (2024-29)

Le 1^{er} adjoint, Cédric BRAND rappelle au Conseil Municipal qu'en juin 2024 il avait été décidé de rétablir les limites concernant les rues suivantes : rue de Roppentzwiller et Impasse des tilleuls. Il informe que la rue de Waldighoffen doit être aussi ajoutée.

Il présente donc un devis de Rémi Ostermann, géomètre pour un montant total de 2 230.00 € HT soit 2 676.00 € TTC. Le Conseil Municipal approuve le devis du géomètre Rémi OSTERMANN pour 2 230.00 € HT soit 2 676.00 € TTC.

Mission de recollement des autorisations d'urbanisme (2024-30)

Le Maire rappelle que cette mission a déjà été présentée lors d'un conseil municipal. Il avait été décidé d'attendre.

Le recollement permet de vérifier de la conformité du projet réalisé par le pétitionnaire à l'autorisation d'urbanisme par le Maire. Celui-ci est obligatoire dans 3 cas :

- lorsque l'immeuble est inscrit au titre des monuments historiques
- lorsque l'immeuble est de grande hauteur ou qu'il reçoit du public

- lorsque les travaux sont dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou des risques technologiques ou des risques miniers.

Mais également, le PETR pourra être missionné sur d'autres projets si la Commune le considère nécessaire.

L'adhésion à cette mission nécessite le paiement d'un ticket d'entrée de 0.87cts/hbt soit pour la commune de Steinsoultz de 669.90 €.

Le Conseil Municipal approuve la mission de recollement.

Communauté de Communes Sundgau :

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (2024-31)

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (2024-32)

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets (2024-33)

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Rapport d'activité annuel 2023 (2024-34)

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Sundgau.

Territoire Energie d'Alsace

Rapport annuel d'activité 2023 (2024-35)

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de Territoire Energie d'Alsace de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 du Territoire Energie d'Alsace.

Finances – Travaux

Remplacement disques durs (2024-36)

Le Maire informe de la nécessité de remplacer les disques durs de 6 ordinateurs pour l'école primaire et présente le devis d'Adéquation Web d'un montant de 1 097.00 € HT soit 1 316.40 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le devis d'Adéquation Web pour 1 097.00 € HT soit 1 316.40 € TTC

Acquisition d'un ordinateur portable pour l'école élémentaire (2024-37)

Suite au conseil d'école qui s'est déroulé le lundi 04 novembre 2024, La Maire informe de la demande de l'école élémentaire pour l'achat d'un ordinateur portable.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un ordinateur portable pour l'école élémentaire.

Passage en LED de l'éclairage public et sécurisation du passage de la salle communale (2024-38)

Le Maire informe de la continuité du projet de remplacement de l'éclairage public en LED afin de favoriser l'économie d'énergie. Les zones mis à l'ordre du jour sont la mairie, l'école et la salle communale.

Suite à la décision de l'extinction de l'éclairage public, l'accès à la salle est devenu difficile car la visibilité est réduite. Le remplacement de ce luminaire permettra l'éclairage de cette zone et garantira la sécurité des utilisateurs de la salle communale.

Il propose le devis de Lignes et Réseaux de l'Est pour un montant total de 8 258.08 € HT soit 9 909.70 € TTC.

Des subventions sont possibles auprès de Territoire Energie d'Alsace ainsi que la DETR.

Le Conseil Municipal approuve le devis de LRE pour 8 258.08 € HT soit 9 909.70 € TTC.

Passage en LED de l'éclairage des bâtiments publics (2024-39)

Lors du budget prévisionnel 2024, il a été inscrit une enveloppe pour le remplacement de l'éclairage des bâtiments publics en LED afin de favoriser les économies d'énergie. Le Maire propose les devis de XB Luminaire pour un montant de :

- Ecole maternelle 2 028.60 € HT soit 2 434.32 € TTC
- Mairie 822.90 € HT soit 987.48 € TTC
- Dépôt communal 974.66 € HT soit 1 169.59 € TTC
- Salle communale 1 306.14 € HT soit 1 567.37 € TTC

Le Maire informe de la nécessité de ces travaux et précise au conseil municipal de faire les démarches pour que ce projet puisse être subventionné.

Le Conseil Municipal approuve les devis de XB Luminaire pour 5 132 € HT soit 6 158.76 € TTC.

Abattage des arbres dangereux rue de Waldighoffen (2024-40)

Le Maire informe le Conseil municipal la nécessité d'abattre des arbres rue de Waldighoffen. En effet, ces arbres pourraient tomber sur la voie publique ou des maisons voisines ce qui peut avoir des conséquences très graves. Le Maire informe le conseil de l'envoi d'un courrier au propriétaire concerné pour qu'il engage des travaux avec mention d'un délai imparti. Si cette action n'est pas menée par celui-ci, la commune a l'obligation d'exécuter les travaux dans l'intérêt public. Dans ce cas, le Maire explique au conseil municipal que les travaux seront payés par la commune mais refacturés à l'intéressé.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux par la Commune si l'intéressé ne fait pas le nécessaire et la refacturation à celui-ci.

Attestations nécessaires à la commission de sécurité pour la salle communale (2024-41)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de sécurité pour la salle communale demande à la commune de fournir certains éléments :

- Le RVRAT : rapport de vérification réglementaire après travaux
- L'attestation de solidité à froid

Ces documents sont obligatoires à chaque changement opéré de la salle communale. Suite à la création d'un local de rangement, ces documents auraient dû être établis.

Le Maire explique que la commission de sécurité émettra un avis défavorable le temps que les éléments ne seront pas fournis. Pour y remédier, le Maire a contacté Socotec afin de pouvoir établir ces documents et présente un devis de 2 675.00 € HT soit 3 210.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le devis de Socotec.

Réfection de la toiture de l'école primaire (2024-42)

Le Maire informe le Conseil municipal des infiltrations d'eau au niveau de la toiture de l'école primaire. Une déclaration à l'assurance a été effectuée et va suivre son cours sans certitude que ce sera pris en charge. Cependant les travaux doivent être exécutés. Le Maire présente le devis Pracht pour un montant total de 3 611.88 € HT soit 4 334.26 € TTC. Le Conseil Municipal approuve le devis de Pracht pour 3 611.88 € HT soit 4 334.26 € TTC.

Travaux de l'église (2024-43)

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux à l'église.

Ces travaux sont les suivants :

- Réduction d'un banc et réhausse de garde-corps
- Réfection d'une corniche et remplacement de 3 vitraux

Le Maire expose 2 devis de l'entreprise Dattler : un pour la réduction d'un banc et réhausse de garde-corps pour un montant de 5 424.47 € soit 6 509.36 € et un pour la réfection de la corniche et le remplacement de 3 vitraux pour un montant de 2 316.85 € HT soit 2 780.22 € TTC.

Le Maire précise qu'une demande de subvention au titre de la DETR sera engagée.

Le Conseil Municipal approuve le devis de Dattler pour 7 741.32 € HT soit 9 509.36 € TTC.

Contrat – Convention

Contrat : **Prestations de Services Missions de Service Public « fourrière » (2024-44)**

M. le Maire rappelle que le contrat avec la SPA expire le 31 décembre 2024, cela représente une participation pour la commune de

- 1.10 €/habitant pour l'année 2025
- 1.15 €/habitant pour l'année 2026
- 1.20 €/habitant pour l'année 2027

Le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat proposé par la SPA pour les trois prochaines années.

Convention de mission d'accompagnement des collectivités hors département Meurthe et Moselle pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) (2024-45)

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de

l'Inter région Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Maire propose à l'assemblée

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal valide ces dispositions.

Modification de la délibération du 05 juillet 2021 concernant le tarif de location de la salle communale (2024-46)

Afin de continuer sur le dynamisme du village, le Maire propose au Conseil Municipal la gratuité de toute location de salle pour les associations de Steinsoultz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions approuve la gratuité de la location de la salle pour les associations de Steinsoultz et une contribution de 50 € de charges pour l'entretien du bâtiment et le renouvellement du matériel mis à disposition.

Personnel

Création d'un emploi d'agent technique (2024-47)

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de d'agent technique relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de la nécessité de service ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Article 1^{er} : À compter du 01/01/2025, un l'emploi permanent de d'agent technique relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Le Conseil Municipal approuve la création de l'emploi autorise le maire à entreprendre toute démarche visant à créer le nouvel emploi.

Divers

Demande d'un habitant pour une autorisation d'exécuter des travaux sur le trottoir

Un habitant de la Commune souhaite baisser la hauteur du trottoir. Il a fait une demande auprès de la Commune pour exécuter seul les travaux.

Fiscalité : limite de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière pour les logements neufs

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière pour les logements neufs. En effet, la commune peut prendre une délibération dans ce sens et appliquer un taux de 40% à 90%. Cependant cette délibération doit être avant le 1er octobre de chaque année pour être applicable l'année

suivante. Dans le cas de la Commune, si une délibération est prise, elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Baisse des taux de la taxe foncière bâti et non bâti

Le Maire informe que les taux votés en 2021 étaient de

Taxe foncière bâtie 27.74%

Taxe foncière non bâtie 65.75%

En 2022, ces taux ont été augmentés

Taxe foncière bâtie 29.34%

Taxe foncière non bâtie 69.04%

L'augmentation n'étant plus justifiée, le Maire demande à l'ensemble des conseillers de réfléchir à une potentielle baisse de ces taux. Cette décision sera prise lors du vote des taux début 2025.

Pour information, une simulation estimative a été demandée, la baisse serait d'environ 13 000 €

Etude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques à la salle communale

Le Maire informe le Conseil municipal d'une étude nécessaire pour la faisabilité de pour la pose de panneaux photovoltaïques à la salle communale. Cette étude permet de vérifier si la charpente actuelle peut supporter une charge supplémentaire.

Il s'avère que l'étude et les travaux peuvent être subventionnés par l'organisme Climaxion.

Répartition des charges de chauffage pour le logement au-dessus de l'école élémentaire

Le Maire rend attentif le conseil municipal sur la répartition des frais de chauffage du logement au-dessus de l'école élémentaire. En effet, une délibération a été prise en 2002 pour un forfait élevé à 525.00 €. Depuis, ce montant n'a jamais été revalorisé. Le maire propose de réfléchir à une répartition plus juste qui sera mise à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

Calendrier des manifestations

Madame Christine Keppi expose le calendrier des manifestations des associations pour 2025.

Acquisition de livres « De l'étable aux étoiles » - « Söjfiessle & Co. »

Monsieur le Maire informe le Conseil de 2 mails venus en mairie pour présenter 2 livres. Il demande aux conseillers si acquérir quelques exemplaires serait une idée de cadeau pour les habitants se mariant dans la Commune.

Point sur les demandes de subvention des associations extérieures

Le Maire fait état des demandes de subventions reçues en mairie.

Le Maire prend à sa charge au nom de la Commune les subventions pour un montant total de 1300 Euros.

Demande de mise à disposition d'un local

L'association « Equipont » a fait une demande auprès de la mairie le 28 octobre 2024 pour une mise à disposition gratuite d'un local. Il serait utilisé pour stocker du matériel médical qui doit être envoyé au Congo. Les locaux du village étant inadaptés sur notre commune, une demande sera envoyée par mail aux villages voisins.

Brigade Verte

Monsieur le Maire informe le conseil des différentes interventions effectuées par la Brigade Verte sur le ban de Steinsultz.

Jumelage Metzleren-Mariastein

Après avoir repris contact avec la mairie de Metzleren, un premier rendez-vous est fixé le 07 décembre 2024.

Cimetière

Le renouvellement des concessions de cimetière s'est fortuitement arrêté en 2018, c'est pourquoi une régularisation générale a été entreprise depuis 2024.

Sinistre rue de Waldighoffen

Le Maire informe que la Commune a reçu le remboursement du mât accidenté soit un montant du devis de LRE 3 654.00€ moins la franchise 120.00 € soit 3 534.00 €

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 20 décembre 2024 à 18H



En 2025, la mairie offrira une sortie avec repas pour nos Aînés.

Celle-ci est prévue le samedi 8 mars.



Rappel du bon citoyen

Les **travaux** de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

les samedis de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

Repos pour les oreilles les dimanches et jours fériés !



Les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le **nettoyage** des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes aux abords de leur propriété.

Pour la sécurité de tous, chacun doit **déneiger** son trottoir. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres. Pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre raisonnablement sur le trottoir des cendres, du sable, de la sciure de bois ou du sel.



Les résidus d'une mauvaise combustion accumulés sur les parois d'un conduit de fumées sont à l'origine des feux de cheminée. Pour les éviter et assurer la sécurité de votre foyer, le **ramonage** est obligatoire. Les précautions suivantes sont également à prendre en considération : n'utiliser que du bois ou des pellets secs (taux d'humidité inférieur à 20%) Aucun autre combustible ne doit alimenter votre foyer de cheminée, surtout pas de plastique !!

Les intoxications au monoxyde de carbone sont aussi les conséquences d'un poêle ou d'une cheminée mal entretenus.

Remerciements

Merci ! à tous les bénévoles qui entretiennent régulièrement les voiries et espaces verts de la commune et aux sérieux coups de main lors des intempéries !

Les bénéfices de la vente de 342 brioches ainsi qu'un don de 150€ ont totalisé 2 204 €



Les exposants du **Salon du Shopping et du Bien-Être** ont également versé une partie de leurs bénéfices à la **Steinsoultzoise**. La date est réservée en 2025 pour le dimanche 9 février.

Une vingtaine d'exposants présentent leurs produits à la salle communale dans une ambiance bon enfant. Une petite restauration est possible sur place (traditionnellement de la soupe maison et saucisses)


Le **CFCA** Centre Fiduciaire Et Comptable D'Alsace a de nouveau ouvert son stand à Altkirch aux membres de la **Steinsoultzoise** lors de la Sainte Catherine. Toute l'équipe du CFCA était présente, sourires aux lèvres. Malgré la neige et le peu de badauds, les 70 sachets de Bredalas confectionnés par les employés ont été vendus rapidement. Les pâtisseries reçues par l'association pour cette occasion ont également contribué au succès de la journée.

Les dons ont bien garni la recette du jour. Près de 3'500 € collecté. Les dons seront reversés à l'association *Vivre demain* du service de radiothérapie et d'oncologie du centre hospitalier de Mulhouse.

Nous remercions tout particulièrement Valérie Faffa, la dirigeante du cabinet, pour son infaillible dynamisme et sa positivité.



Saviez-vous que...

La Steinsoultzoise reprend des couleurs en 2025.
Pascal Bourdin - à qui cette manifestation tient très à cœur - reprend l'organisation de cet événement, la 10ème édition de la Steinsoultzoise fera battre les  le samedi 27 septembre 2025 après-midi.



Depuis 2014, sous la forme d'une course ou d'une marche, la Municipalité et les associations réunies de Steinsoultz organisent la « Steinsoultzoise », manifestation à but caritatif, festive sans esprit de compétition, dans une ambiance conviviale.

Les recettes récoltées lors de cette manifestation sont entièrement reversées à l'association « *Vivre Demain* » du Centre hospitalier de Mulhouse qui apporte un soutien ciblé et indéniable aux femmes victimes de cette maladie. Au bilan de ces neuf éditions, cette action a permis de verser près de 145'000 € à cette association.

Organisation pratique de l'évènement

Tous les acteurs de l'organisation sont bénévoles.

Cette initiative fédère les membres des associations et les élus de Steinsoultz et également des communes voisines. Ceci crée des liens humains et des échanges riches entre les participants et les bénévoles.

Le parcours champêtre de 5,6km forme une boucle entre Steinsoultz et Muespach. Il est sécurisé et des zones de parking sont aménagées pour l'occasion dans le village.

Chaque participant repart avec son tee-shirt millésimé inclus dans le prix de son inscription.

Après la course, une restauration sur place est ouverte à tous les solidaires, avec tartes flambées ou grillades et pâtisseries faites maison...

Nous pouvons, ensemble, soutenir les malades et leur rendre la vie plus agréable.

Chaque don, chaque geste est un soutien précieux pour cette noble cause.

**Donc rendez-vous le samedi 27 septembre 2025 à Steinsoultz,
soyez très nombreuses et nombreux pour soutenir cette grande cause !**



Collecte de vêtements usagés

TERRE DES HOMMES ALSACE

Antoine de Saint-Exupéry

Mouvement de secours
à l'enfance en détresse

Terre des Hommes Alsace Antoine de Saint-Exupéry (TDHA) est une association locale indépendante, composée uniquement de bénévoles, qui apporte son aide aux enfants en détresse, où qu'ils soient, sans aucune considération d'ordre politique, religieux ou racial. Elle agit localement en partenariat avec les services sociaux mais aussi en Angola, au Brésil, en Haïti, en Inde, à Madagascar, au Pérou, au Sénégal et au Vietnam.

Ici en Alsace, l'association gère un magasin solidaire à Rixheim (52, Rue de l'Île Napoléon) et y vend principalement des vêtements de seconde main (enfants et adultes), mais aussi des livres pour enfants, des bibelots et de la vaisselle. Le magasin, géré exclusivement par des bénévoles, est ouvert à tous, mais la priorité est donnée aux populations fragiles. Tous les objets vendus sont collectés ou proviennent de dons. Le bénéfice est investi directement et intégralement dans les projets de l'association.

Vous pouvez vous aussi contribuer à cette belle initiative en nous donnant les vêtements que vous ne souhaitez plus porter mais qui sont encore en parfait état.

Vous pouvez les déposer toute l'année chez :

Simone et Philippe Brand
15 rue de la Ritt
68640 STEINSOULTZ
0389258179

ou directement au magasin à Rixheim - horaires du magasin : lundi de 14h à 17h et samedi de 8h30 à 11h30 ou encore dans nos seuls conteneurs situés sur le parking.

Nous vous sommes reconnaissants de faire le tri vous-même : un bon test consiste à se poser la question si vous seriez prêts à les acheter pour votre usage personnel. Les vêtements en moins bon état peuvent être déposés dans les conteneurs qui sont à votre disposition dans divers endroits près de chez vous. Merci d'avance !



Démonstration de pressage de jus de pomme

Les élèves de la classe de maternelle et CP puis ceux de la classe élémentaire ont assisté, le 8 octobre dernier, à un cours bien particulier, au pressoir communal.

Ils ont été accueillis par des membres de l'association des arboriculteurs et bouilleurs de cru de Muespach, grands passionnés d'arboriculture. Mme Keppi, adjointe, a généreusement fourni les pommes, ramassées dans son verger.



Les enfants ont assisté aux différentes étapes nécessaires pour transformer les pommes en jus. Du produit brut, il faut laver, râper et mettre les pommes dans le pressoir, ...

... pour en extraire un délicieux jus, que tout ce petit monde s'est empressé de boire. Les élèves ont pu ramener à la maison une bouteille de jus fraîchement pressé pour le partager avec les familles.



Et voici la version rédigée par nos écoliers :



Commencer par cueillir, ramasser et trier les pommes.

Au pressoir de Steinsoultz,



les pommes sont lavées.



Ensuite elles sont déversées dans la cuve de remplissage où elles sont rincées.

Puis, elles sont aspirées dans une longue colonne montante dans laquelle se trouve une vis qui les amène dans le broyeur où elles sont réduites en morceaux.

Dans le fouloir (une espèce de gros mixeur), les pommes sont déchiquetées.



Un cadre en bois recouvert d'une toile à grosses mailles qui fait office de filtre est préparé dans un bac.



Lorsque le fouloir est plein, l'arboriculteur coupe le moteur et actionne une trappe à l'aide d'une manivelle.

Les pommes broyées tombent alors dans le filtre.

Le tissu est ensuite replié pour empaqueter les pommes, le cadre retiré et une plaque d'aluminium posée sur les pommes déchetées. La première couche du millefeuille est prête. L'opération va se répéter plusieurs fois.



On démarre la presse.



Lorsque toutes les pommes ont été broyées, le millefeuille est prêt à être pressé. Les arboriculteurs font alors pivoter la plage sous la presse. La partie haute qui contient les boutons de commande est fixe. La partie basse est mobile. Dès la mise en route du moteur, la partie mobile monte vers la partie fixe et, telles des mâchoires, elles écrasent les fruits pour en extraire le jus.

Le jus est extrait à très gros débit et s'écoule dans un fût sur lequel a été placé une grille à mailles fines qui fait office de filtre. Puis l'arboriculteur actionne un petit robinet pour mettre le jus en bouteilles.



Lorsque le pressage des pommes touche à sa fin, les différentes couches de pommes écrasées n'atteignent plus qu'un centimètre d'épaisseur.

Les déchets s'appellent des gâteaux ; ils serviront de compost.



MAL DANS SA PEAU
FATIGUE DOULEUR

ENVIE DE SE DÉPASSER
SORTIR DU QUOTIDIEN

LE SPORT DE PROXIMITÉ

LA SANTÉ DANS TON VILLAGE

Nous avons la solution pour vous faire bouger

venez chez

ALL IN SPORT

La mairie de Steinsoultz offre 50 € sur l'abonnement individuel de nos aînés de plus de 65 ans sur l'abonnement ALL IN SPORT.

| Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-------------------|------------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------|
| | | Gym Ball Courtavon | Renfo Ballersdorf | | |
| | | Pilates Jettingen | | Gym Ball Hindlingen | Step Riespach |
| | | Step Jettingen | | Renfo Hindlingen | Pilates Riespach |
| | | Crosstraining Ballersdorf | | | |
| | | | Gym Ball Steinsoultz | | |
| | | Cardio boxing Bréchaumont | Sport enfants Steinsoultz | | |
| Step Courtavon | Crosstraining Mertzzen | Cardio boxing Bréchaumont | | family sport Ballersdorf | |
| Pilates Courtavon | Cardio boxing Riespach | Cardio boxing Hindlingen | Step Gilsbiller | | |
| | Renfo Riespach | Pilates Hindlingen | Pilates Gilsbiller | | |
| | | | Cardio-Boxing Hindlingen | | |
| | | | Circuit training Courtavon | | |



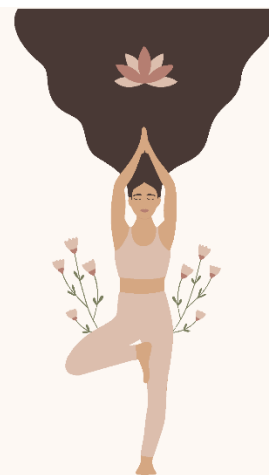
contact@allinsport.fr



www.allinsport.fr



06.43.53.81.09



Les cours de yoga avec Estelle reprennent le mercredi 8 janvier pour un nouveau trimestre dans une atmosphère de calme et de détente à la salle communale

YOGA pour TOUS ! Cours de Yoga à Steinsoultz

Quand : mercredi soir de 19h à 20h15
Premier cours le mercredi 11 septembre 2024

Où : salle communale

Tarif : 90€ pour 12 cours

Matériel nécessaire :
Un tapis de yoga, un coussin de yoga, une couverture

Recommandations :
Porter des vêtements amples et confortables

Renseignements et inscriptions :
Contacter Mme Estelle Goepfert,
par téléphone au 06 62 58 24 59
ou par email : estelle1.goepfert@gmail.com

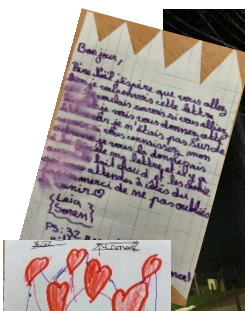
A très bientôt !

Le St Nicolas est passé rendre visite aux enfants



Cette visite les aura inspirés... notre magnifique boîte aux lettres du Père Noël a reçu quelques lettres exprimant les souhaits de ces enfants ayant « fait de leur mieux » pour être sages durant l'année.

un grand MERCI à Sarah et Franck Froehly pour sa réalisation



Animations et vœux des associations

Le Chalet des Familles

Le dimanche 15 décembre, le 4^{ème} marché de Noël de l'association Le Chalet des Familles a rassemblé 18 exposants. Des artisans et producteurs locaux proposant de nombreuses idées cadeaux comme des savons, bougies, bijoux et accessoires, jouets en bois, produits cosmétiques, préparations culinaires, du miel, des confitures et du pain.

Durant toute la journée, des animations comme un concours de dessin et du bricolage pour les enfants étaient organisées.

La tombola de Noël consistait à trouver le nombre de papillotes présentes dans un bocal pour remporter l'un des lots offerts par les exposants présents.



Les jeunes du **Conseil des jeunes** de Steinsoultz et leurs accompagnants vous remercient de l'accueil chaleureux que vous leur avez réservé lors de leurs passages pour la traditionnelle vente de Noël.



Nous vous souhaitons d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année, une année 2025 remplie de joie, d'amour et une bonne santé pour profiter de ce que la vie offre de meilleur !



Le **Comité des Fêtes** a lancé son premier apéro de Noël avec concours de « pulls moches », plutôt jolis





*Lorsque Décembre pointe le bout de son nez,
Les premiers flocons se mettent à virevolter.
Les jours défilent et dans nos cœurs s'installe une douce chaleur.
Alors que les guirlandes nous illuminent,
Sur tous les visages des sourires se dessinent.*

*C'est Noël et l'horizon de la nouvelle année.
Que ces fêtes soient riches de Joie et de Gaieté.*

*Que cette nouvelle année 2025 soit pour vous et vos proches remplie de Paix, de Sérénité, d'une parfaite Santé
mais aussi remplie de moments forts, passionnants et de bonnes surprises.*

*Tout comme l'étoile dorée qui illumine votre sapin, les membres et moi-même, souhaitons qu'elle vous éclaire et
inonde votre vie de lumière.*

*Nous vous remercions pour votre soutien à nos différentes manifestations et nous vous souhaitons une
merveilleuse année 2025*



*Pascal BOURDIN
Président de Loisirs et Animations Steinsoultz*



Jumelage Lécousse-Steinsoultz

Un jumelage est une association entre deux villes ayant pour but de faciliter les échanges, les rencontres amicales entre leurs populations, en vue d'une meilleure connaissance réciproque.

*Le jumelage ne peut se faire qu'avec le soutien des habitants.
Il est le résultat d'une volonté commune.*

*Depuis 2016, nos échanges sont très attendus. Nous avons tissé des liens très forts.
Officiellement nous nous rencontrons 1 fois par an soit à Lécousse ou Steinsoultz.
Mais certaines familles ont construit de tels liens qu'ils se rencontrent à d'autres occasions.*

*Nos amis bretons viendront l'année prochaine du **jeudi 08 mai au dimanche 11 mai 2025**.*

*Nous sommes à la recherche de nouvelles familles d'accueil.
Donc si vous êtes prêts à vivre cette expérience avec nous, n'hésitez surtout pas à nous rejoindre et à me contacter.*

Voici les 5 mots qui nous représentent

Découverte – Partage - Convivialité – Simplicité - Amitié

*Merci pour votre implication
Pascal Bourdin*



<< Plantation du chêne du Jumelage par les membres de L.A.S.



Le Président et les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers tiennent à remercier la population pour leur accueil et générosité à l'occasion du passage pour les calendriers, ainsi que leur présence lors de notre manifestation sur l'année 2024.

Par la même-occasion, **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers** vous souhaite de belles fêtes de Noël et vous adresse tous ses vœux pour la nouvelle année 2025.



Les amis retraités remercient François pour l'apéro offert lors du dernier repas de l'association.



Très belle journée à l'écomusée avec nos aînés



Association « Sundgau - Burkina Faso »

L'EAU C'EST LA VIE



Au seuil de cette Nouvelle Année 2025, j'ai le plaisir de vous souhaiter, au nom de Sundgau Burkina Faso, joie, bonheur et paix !

Notre Association a la satisfaction de vous annoncer que notre action consistant à pourvoir les populations les plus vulnérables du Burkina en eau potable perdure.

J'ai aussi le privilège de vous informer que nous avons pu compter sur un partenariat local assurant la maîtrise d'œuvre pour nos nouveaux forages.

Il s'agit de l'Association AZN-Terre Verte au Burkina qui œuvre depuis plus de 30 ans dans ce pays [TERRE VERTE - BF | TERRE VERTE](#)

Je profite de cette occasion pour remercier les habitants de Steinsoultz ainsi que sa municipalité pour leur soutien indéfectible.

Fritz Goldschmidt, président



Voici notre forage 2024 en partenariat avec AZN TERRE-VERTE.

Siège : Chalet des associations 68640 STEINSOULTZ
Adresse postale : Ferme Leihouse le Verger 68480 Biederthal
Tél : 06 85 20 02 72
Tribunal d'instance d'Altkirch vol. XXXVIII Folio 1456

AMICALE des DONNEURS de SANG de STEINSOULTZ

Chers amis de Steinsoultz,

2024 se termine déjà avec ses souvenirs, ses joies mais peut-être aussi ses peines et ses épreuves.

Mais soyons positifs et accueillons cette nouvelle année qui s'annonce avec sérénité et harmonie.



Une fois de plus, je réitère tous mes remerciements à Vous Donneurs, qui avez à nouveau consacré un peu de votre temps pour venir aux collectes et avez donné votre Sang dans le but de venir en aide à une personne malade.

Un grand merci aussi à vous tous, qui nous soutenez par votre présence et votre générosité lors de notre passage annuel ainsi que lors de nos manifestations.

A ce propos, je voulais souligner que nous avons versé la recette des inscriptions de notre marche printanière à la „Steinsoultzoise“.

Egalement, chaque année, nous donnons pour la recherche en hématologie, ainsi qu'un autre don pour une autre action. (cette année pour Caritas)

Tous les mois, nous faisons un virement à Terre des Hommes Alsace en soutien à Madagascar.

A présent, je souhaite que les lumières scintillantes illuminent vos journées et que les senteurs de Noël embaument vos maisons.

Je vous adresse tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur tout au long de cette nouvelle année.

Petite citation : En te levant le matin, rappelle-toi combien précieux est le privilège de vivre, de respirer, d'être heureux (Marc Aurèle)

Bien affectueusement

Fabienne Keppi

Présidente des donneurs de sang

Dates de dons du sang à Steinsoultz en 2025 :

Jeudi 27 Février

Vendredi 1^{er} Août

Vendredi 17 Octobre



Mots croisés

sur le thème des plats culinaires et produits du terroir de France et du monde

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Q | R | S | T | U | V | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |





A LA VERTICALE

- D grosse saucisse fumée de Franche Comté
- E le plat typiquement alsacien
- F cette graine sert à fabriquer de l'huile ou du pain, traite la constipation
- G gratin aux pommes de terre et lait
- J gâteau traditionnel des Balkans et du Moyen Orient
- K mijoté de légumes à la provençale à l'huile d'olive
- L spécialité de l'Aubrac (Aveyron, Lozère) à base de purée, tomme, crème
- M plat pimenté d'Amérique du sud, à la viande et haricots rouges
- N galette italienne à base de tomate, Calzone ou Napolitaine en sont des variantes
- P plat Berbère à base de semoule, viande, légumes
- Q galette suisse de pomme de terre rappées
- S1 dessert italien à base de crème, lait, sucre, gélatine souvent garnie de fruits
- S2 hamburger turc aux copeaux de viande grillée
- U1gâteau meringué et glacé mais aussi fromage à pâte molle
- U2boisson, eau gazeuse et sucrée



A L'HORIZONTAL

- 4a spécialité grecque aux aubergines grillées, tomates, viande hachée
- 4b boulette Antillaise de morue frite
- 6 plat chinois sucré/salé à la volaille
- 8 nom anglais d'un biscuit aux éclats de fruits secs ou pépites de chocolat
- 9 beignet espagnol allongé, frit et sucré, souvent sur les foires
- 10 viande dont on sert souvent le gigot à Pâques
- 11a plat emblématique espagnol à base de riz, viandes, fruits de mer etc..
- 11b pâtes alsaciennes aussi connues sous l'appellation knepfle
- 13a Savoyarde, chinoise, bourguignonne etc.. faut tremper pour la déguster
- 13b dessert italien aux mascarpone, génoise, sucre, œufs, café...
- 15 plat bourguignon aux œufs et vin rouge
- 16 vin rouge corsé d'Espagne
- 17 knepfle italiens aux pommes de terre
- 18 sorte de pizza niçoise, pâte de pain + oignons + anchois + olives
- 20 beignet des Etats Unis, rond, troué et sucré
- 21 fruit rouge orangé de nos régions, on retire sa pulpe pour la confiture
- 22 soupe paysanne hongroise au paprika
- 23 la fameuse omelette espagnole aux pommes de terre

Weihnachtslied

Schlaf wohl, du Himmelsknabe du
Schlaf wohl süßes Kind
Die fächeln Englein in Ruh
Mit sanftam Himmelswind.
Wir arme Hirten singen dir
Ein herzigs Wiegenliedlein für
Schlafe, schlafe
Himmelssöhnchen, schlafe!

Maria hat mit Mutterblick
Die leise zugedeckt;
Und Joseph hält den Hauch zurück
Daß er dech nicht erweckt
Die Schäflein, die im Stalle sind,
Verstummen vor dir Himmelskind,
Schlafe, schlafe!
Himmelssöhnchen, schlafe!

The musical score is written in G major and 3/4 time. It consists of four staves of music with lyrics underneath. The lyrics are in German and match the text provided in the adjacent blocks. The notes are simple and suitable for a children's song.

Bald wirst du groß, dann fließt dein Blut
Von Golgatha herab;
Ans Kreuz schlägt dich der Menschen Wuth
Denn legt man dich ins Grab
Hab' immer deine Äuglein zu
Denn du bedarfst der süßen Ruh
Schlafe, schlafe !
Himmelssöhnchen schlafe!

So schlummert in der Mutter Schoß
Noch manches Kindlein ein,
Doch wird das arme Kindlein groß,
So hat es Angst und Pein,
O Jesulein! durch deine Huld;
Hilfs ihnen tragen mit Geduld.
Schlafe, schlafe!
Himmelssöhnchen schlafe

Un peu de culture générale

Relier les noms de ces monuments du cinéma américain aux photos



Burt
Lancaster



Fred
Astaire



Kirk
Douglas



Charly
Chaplin



John
Wayne



James
Dean

Que récolte-t-on dans cette plantation ?



- 1 > Noix 2 > Truffes
3 > Pruneaux 4 > Litchis



Quel est ce rongeur ?

- 1 > Rat 2 > Souris
3 > Loir 4 > Fouine



Où trouve t'on le Mannekenpis ?

- 1 > Rome 2 > Londres
3 > Barcelone 4 > Bruxelles

Quelle chanteuse Américaine a repris en français le titre d'Yves Duteil
« Prendre un enfant dans ses bras »



- Cindy Lauper
Christina Aguilera
Joan Baez
Mariah Carey



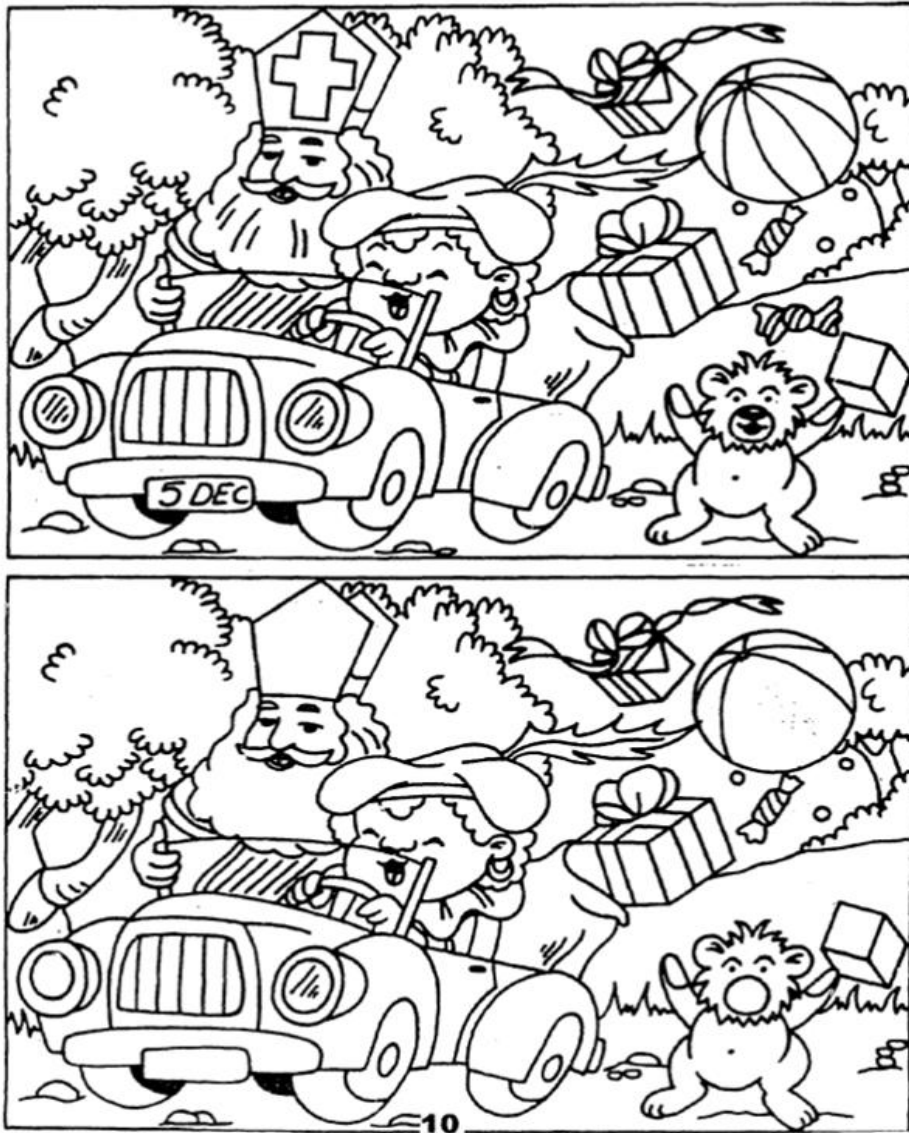
Quel est ce fleuve et sur quel continent ondule-t-il

- 1 > l'Amazone A > Europe
2 > le Mekong B > Amérique du sud
3 > Le Danube C > Afrique
4 > Le Nil D > Etats Unis
5 > Le Mississippi E > Asie



Nantes est la préfecture de ce département

les 8 différences



Rébus



Course autour du monde à la voile



Brigand au grand cœur de la forêt de Sherwood



décore

Un poème de Pierre Gamarra

VOICI NOEL

Voici la neige et la nuit bleue,
voici le givre en sucre fin,
voici la maison et le feu,
voici Noël vêtu de lin .

Les oiseaux se taisent, ce soir.
Les lilas ont fermé les yeux.
Les chênes tendent leurs bras noirs
vers les chemins mystérieux.

Voici les pauvres malheureux,
voici la plaine de la bise
dans les fentes et dans les creux,
voici les vergers sans cerises.



Un jour, renaîtront les grands lis,
le parfum des profondes roses,
et l'hirondelle, je suppose,
reviendra frôler les iris.

Voici Noël, voici les vœux ,
Voici les braises sous la cendre,
voici les bottes de sept lieues
pour aller jusqu'à l'avril tendre.

Et voici le pas d'une mère
qui marche vers la cheminée
pour ranimer les braises claires,
et voici le chant d'une mère
qui berce un enfant nouveau-né.

Dictons

C'est Noël : Il est grand temps de rallumer les étoiles...

Guillaume Apollinaire

L'enfance c'est de croire qu'avec le sapin de Noël et trois flocons de neige toute la Terre est changée.

André Laurendeau

A Noël, il est tout aussi important d'ouvrir notre cœur que d'ouvrir nos cadeaux.

Janice Maeditere

Recette

Bouchons au thon

180 g de thon égoutté
50g de concentré de tomates
60g de crème fraîche épaisse
90g de gruyère râpé
4 œufs
50g d'oignons hachés
Persil, sel, poivre

Mixer tous les ingrédients.
Verser la préparation dans des petites empreintes.
Cuisson 20mn à 160°.



Calendrier prévisionnel des manifestations 2025

Evènements pouvant être sujet à changement

JANVIER

Samedi 4 Vœux du Maire

FEVRIER

Dimanche 2 AG *Sundgau Burkina Faso*

Dimanche 9 Salon du Shopping

Dimanche 16 Messe des malades

Samedi 22 Carnaval *Conseil des Jeunes*

Jeudi 27 Don du sang à Steinsoultz

MARS

Samedi 8 AG *Comité des Fêtes*

Samedi 8 Sortie avec les Aînés

Samedi 15 AG ADS

Dimanche 23 Bourse aux vêtements
Assoc. Le Chalet des familles

AVRIL

Dimanche 6 Petit déjeuner printanier *LAS*

Dimanche 27 Marche printanière à confirmer

MAI

Dimanche 4 Repas asperges
Amicale Sapeurs-Pompiers

Jeudi 8 Commémoration Armistice

du 8 au 11 Jumelage

Samedi 17 Journée citoyenne

JUIN

Vendredi 13 et samedi 14 Théâtre de Riespach

vendredi 27 Fête de l'école à confirmer

fin juin Quête contre le cancer

AOÛT

Dimanche 31 Couscous *Assoc. Burkina Faso*

SEPTEMBRE

début septembre Vente de brioches
pour l'AFAPEI Sud Alsace

mi-septembre Quête des *Donneurs de sang*

Dimanche 21 Journée bretonne *LAS*

Samedi 27 La Steinsoultzoise

OCTOBRE

Samedi 4 Spack Owa *ADS*

Samedi 11 AG *LAS*

Vendredi 17 Don du sang à *Steinsoultz*

Vendredi 31 Halloween *Conseil des Jeunes*

NOVEMBRE

mi-novembre calendrier des Pompiers

Dimanche 30 Marché de Noël à Lécousse

DECEMBRE

Dimanche 7 Fête patronale St Nicolas

Dimanche 14 Marché de Noël
Assoc. Le Chalet des familles



Mairie de Steinsoultz

10 rue de Jettingen

03 89 25 86 85

mairie@steinsoultz.net

Horaires d'ouverture : lundi

de 8h à 12h et de 13h à 17h

mardi

de 9h à 12h et de 13h à 18h

jeudi

de 8h à 12h et de 13h à 17h

_ Fermeture de la mairie pour congés d'hiver _
du 23 décembre 2024 midi au 5 janvier 2025 inclus



en cas d'avaries ou dérangement, veuillez contacter les services suivants :

électricité

ENEDIS 09 72 67 50 68

téléphonie

ORANGE 3900

eau

COM COM du SUNDGAU (coupure/fuite)

astreinte 03 89 25 83 21

bureau 03 89 08 47 57

par écrit canalisations@cc-sundgau.fr



prochaines dates des journées de chasse au grand gibier prévues sur le ban de Steinsoultz. Ces battues ont lieu par des traques sur des zones géographiques assez réduites. Ces zones sont définies le jour même en fonction du nombre de chasseurs présents :

27 et 28 décembre 2024

11 et 12 janvier 2025

25 et 26 janvier 2025